



**TERMES DE REFERENCE POUR FOURNITURE DE SERVICES  
RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES POUR LE PROJET DE  
DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

<b>Poste :</b>	Spécialiste en Passation des Marchés
<b>Statut :</b>	Consultant international
<b>Localisation :</b>	Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) Bobo-Dioulasso, Burkina Faso
<b>Titre du projet :</b>	Développement de l'industrie pharmaceutique dans la région de la CEDEAO
<b>Bénéficiaire du projet :</b>	Commission de la CEDEAO
<b>Partenaire de mise en œuvre :</b>	Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS)
<b>Financeur :</b>	Banque africaine de développement (BAD)
<b>ID du projet :</b>	P-Z1-BZ0-012
<b>No. de subvention</b>	2100155041318
<b>Type de contrat :</b>	International
<b>Niveau du poste :</b>	Gestion
<b>Durée du contrat :</b>	1 an, renouvelable
<b>Durée du projet :</b>	2 ans.

### I. Contexte et justification

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté la politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (WACIP), qui vise à accélérer l'industrialisation et le développement du secteur privé en Afrique de l'Ouest".

La Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PCIPAO) et son plan de mise en œuvre ont été approuvés par l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO le 2 juillet 2010 à Saal, au Cap-Vert, à travers l'Acte additionnel ASA/2/7/10. Les objectifs généraux de la WACIP sont d'accélérer l'industrialisation de l'Afrique de l'Ouest par la promotion de la transformation industrielle endogène des matières premières locales, le développement et la diversification de la capacité de production industrielle et le renforcement de l'intégration régionale et de l'exportation de produits manufacturés.

À cet égard, sept (7) domaines prioritaires ont été identifiés, dont le développement des industries pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest.

Conformément à ce qui précède, le projet de développement de l'industrie pharmaceutique en Afrique de l'Ouest, visant à moderniser les industries pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest, a été conçu pour répondre aux besoins de la région. Le projet est entièrement financé par la Banque africaine de développement pour un montant total de 2 500 000 UC, avec l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) comme agence d'exécution. Le projet sera exécuté pour une durée totale de 2 ans.

L'objectif global du projet est de renforcer le secteur pharmaceutique pour stimuler la production locale de produits pharmaceutiques efficaces et de qualité dans la région de la CEDEAO afin de répondre aux services de soins de santé et aux besoins des populations.

Le projet vise également à renforcer les cadres institutionnels et réglementaires de l'industrie pharmaceutique, en particulier à freiner la production et la vente de médicaments contrefaits et à renforcer la résilience.

Afin d'atteindre ces objectifs ciblés du projet de développement de l'industrie pharmaceutique en Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO et l'OOAS cherchent à recruter un Spécialiste en Passation des Marchés pour assurer la mise en œuvre des activités liées à sa fonction.

## **II. Objectif**

L'objectif principal visé à travers les services du Spécialiste en Passation des Marchés est d'assurer la qualité des dossiers d'acquisition, de s'impliquer pour accélérer le processus conformément aux procédures qui s'appliquent et la réduction des risques de passation de marchés.

## **III. Dépendance hiérarchique,Fonctions et Responsabilités**

Sous la direction du Coordonnateur du projet à la Commission de la CEDEAO et la responsabilité du Chargé de Programme responsable des produits pharmaceutiques, du Directeur p.i. la Santé Publique et de la Recherche (DSPR) à l'OOAS basée à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, le Spécialiste en Passation des Marchés sera chargé de gérer la mise en œuvre efficace du processus de passation des marchés du projet d'appui de la BAD au développement de l'industrie pharmaceutique dans l'espace CEDEAO. Le SPM recruté sur une base concurrentielle, est responsable de la planification, de la mise en œuvre du processus d'acquisition ainsi que du respect des procédures et du contenu du plan de passation des marchés du projets. Il signera un contrat de performance d'une année assortie d'une période d'essai de trois (03) mois avec le Coordonnateur. Le renouvellement du contrat se faisant par annuité après évaluation satisfaisante de la performance et en tenant compte de la date de clôture du projet.

Plus spécifiquement le Spécialiste en Passation des Marchés veillera à la mise en œuvre des activités du projet conformément aux procédures de passation de marchés prévus dans l'accord de Don ou tout autre document amendant les dispositions de cet accord. En termes d'objectif spécifique, il s'agit de recruter un SPM expérimenté au compte de l'Unité de Gestion en charge de la gestion quotidienne des activités du projet ainsi que toutes autres missions en conformité avec son profil que sa hiérarchie pourrait lui confié.

Le Spécialiste en Passation des Marchés chargé de la passation des marchés doit :

- S'assurer de la disponibilité d'un plan de passation de marchés mis à jour à tout moment ;
- Prendre les actions proactives pour recueillir la documentation technique nécessaire à la préparation des dossiers d'acquisitions ;
- Préparer les dossiers de consultations conformément aux Calendriers prévus dans le PPM et procéder à la publication des avis spécifiques ;
- Apporter les justificatifs pertinents en cas de non-respect de la planification ;
- Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour la sélection des services de consultant ainsi que des spécifications techniques pour acquisition des biens ;
- S'assurer de la qualité des dossiers de consultation soumis à l'approbation de sorte à minimiser les rejets ;
- S'assurer du respect des procédures prescrites en apportant les clarifications nécessaires aux membres des différents comités d'évaluation des dossiers reçus ;
- Suivre auprès de l'administration de la CEDEAO de l'approbation et la signature des contrats et informer sa hiérarchie de tout blocage ou problème qui empêcherait d'avoir les approbations à temps.

## **IV. Résultat attendus :**

Les résultats attendus sont :

- Le plan plan de passation de marchés est disponible et est à jour à tout moment ;
- Les collectes des documents techniques sont faites conformément au planning ;
- Les dossiers de consultations sont préparé conformément aux Calendriers prévus dans le PPM et les avis sont publiés ;
- Les justificatifs pertinents sont soumis à la hiérarchie en cas de non-respect de la planification ;
- Le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de la préparation et la finalisation des termes de référence

(TDR), pour la sélection des services de consultant ainsi que des spécifications techniques pour acquisition des biens est assuré ;

- Les dossiers de consultation soumis à l'approbation sont qualité de sorte à minimiser les rejets ;
- Les procédures prescrites sont respecté et les les clarifications nécessaires sont fournis aux membres des différents comités d'évaluation ;
- L'approbation et la signature des contrats auprès de l'administration de la CEDEAO est bien suivie et éventuelles difficultés sont remontées à la hiérarchie à temps.

## Tâches courantes

En conformité avec le plan de travail et Budget annuel (PTBA) et le manuel d'opérations du projet, le SPM :

1. Sera responsable de la mise en place d'un système de gestion de la passation des marchés comprenant : (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés.
2. Sera responsable du contrôle qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
  - Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de la Cellule d'exécution du projet, de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des biens et travaux ;
  - Assurer le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par la BAD devant être soumis à la non-objection de la BAD, et assurer leur transmission/vente selon le cas) ;
  - Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à Manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans les accords de Prêt ou de Don relatif au Projet ;
  - Assurer le contrôle qualité des rapports d'évaluation des offres et propositions reçues, y compris des procès verbaux d'ouverture des offres, et assurer le secrétariat des séances publiques d'ouverture des plis ;
  - Assurer que les rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres sont signés conjointement par les membres désignés de ces commissions ;
  - Être l'interlocuteur du bailleur de fonds pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des avis de non-objection du bailleur de fonds ;
  - Assurer le contrôle qualité des contrats préparés par les experts techniques après l'obtention des avis de non-objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et,
  - Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
  - Assurer le suivi de la validité des garanties ;
  - Tenir à jour le tableau de suivi de l'exécution du contrat conformément aux dispositions qui le sous-tendent ;
3. Il sera chargé de vérifier la planification, préparation et consolidation des plans de passation des marchés des services de consultants et de biens et travaux du projet ;
4. Il sera responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'unité de coordination du projet, mais également de tout autre rapport que les bailleurs pourraient demander dans le cadre de l'exécution de sa mission.
5. Il devra mettre en place un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y inclus les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue à posteriori de la BAD.

## V. Incompatibilité avec certaines fonctions d'exécution

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du Projet, le SPM:

1. Ne sera pas membre de la Commission d'évaluation à laquelle il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de cette Commission ;
2. Ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
3. Ne devra pas être dans une position de questionnaire comptable de matières.

## VI. Obligations du Spécialiste en Passation des marchés

Le SPM assurera en temps voulu (i) la production régulière des mises à jour du plan de passation des marchés du projet, (ii) la qualité des dossiers d'acquisition, y compris celle soumis à l'avis de non-objection de la Banque, (iii) la tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues à posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque et (iv) il remettra au coordonnateur un rapport mensuel d'activités au plus tard quinze (15) jours après la fin du mois auquel il se rapporte et un rapport final en fin de mandat.

Ces rapports comprendront en outre le point de la mise en œuvre des contrats et celui du comptable sur les décaissements et devront être remis en deux exemplaires au coordonnateur. Le modèle de rapport à fournir sera défini en accord avec la Banque et comportera au minimum les informations sur les marchés requises dans le rapport administratif et financier (RAF) du projet.

## VII. Qualifications professionnelles et académiques

1. Un diplôme supérieur en Ingénierie, Économie, Administration publique, Droit commercial, Passation de marchés ou Gestion (minimum Bac + 4, équivalent d'une maîtrise (Master I) ;
2. Excellente connaissance des techniques de passation des marchés en général et des règles de procédures de passation des marchés des projets financés par les institutions multilatérales de développement.
3. Expérience professionnelle de dix (10) ans minimums dans le domaine de passation des marchés, dont cinq (5) ans en qualité de Spécialiste en Passation des Marchés dans les projets / programmes financés par les institutions multilatérales de développement, notamment la BAD et ou la Banque mondiale.
4. Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de marchés publics et avoir une aptitude à travailler sous pression ;
5. Capacité à communiquer efficacement dans l'une des trois langues officielles de la CEDEAO, à savoir l'anglais, le français et le portugais ; une connaissance pratique d'une deuxième langue serait un avantage.
6. Une connaissance pratique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de communication).

**NB :** Le Consultant sera sélectionné en accord avec la politique d'acquisition de la Banque Africaine de Développement, d'Octobre 2015

## VIII. Durée du Contrat et Lieu de travail :

Le contrat sera signé pour une période de douze (12) mois, renouvelable après évaluation satisfaisante, sur la durée de vie du projet et une période d'essai de trois (03) mois.